

Dossier de presse

02 Octobre 2014

Evaluation préliminaire de la période électorale

Ambiguïtés et points d'interrogations concernant le registre des électeurs

Le réseau Mourakiboun a constaté des contradictions dans les chiffres présentés par l'ISIE concernant le nombre des inscrits pour les élections de 2014 et surtout en ce qui concerne le registre des électeurs à l'étranger. Mourakiboun vous présente quelques exemples qui prouvent ces allégations :

Circonscription	Les inscrits volontaires	Les nouveaux inscrits en 2014 jusqu'au 25 Aout 2014	Le nombre total des inscrits volontaires en 2011 + les nouveaux inscrits en 2014	Le nombre total des inscrits en 2014 selon les statistiques de l'ISIE	Différence
Circonscription de la France	93978	32783	126761	79925	- 46836
Circonscription du monde arabe et du reste du monde	18307	6762	25069	32182	+ 7113

A cet effet, Mourakiboun demande à l'ISIE de publier les statistiques suivantes concernant chaque circonscription :

- Le nombre des inscrits volontaires en 2011 détaillé selon les circonscriptions
- Le nombre des inscrits qui ont été supprimés du registre des électeurs en citant le motif de la suppression et leur nombre pour chaque cas (décès, état civil...)
- Le nombre de doublons et triplons qui ont été supprimés
- Le nombre total des nouveaux inscrits en 2014 détaillé selon les circonscriptions
- Le nombre des inscrits qui ont changé leurs bureaux de vote d'une certaine circonscription à une autre

Le réseau Mourakiboun demande à l'ISIE de procéder à une vérification globale du registre des électeurs selon les critères internationaux en vigueur : de l'électeur au registre et du registre à l'électeur (Voter to list – list to voter) et de publier cette vérification sur le site de l'ISIE.

Le réseau Mourakiboun pointe au fait les statistiques relatives au nombre final des inscrits pour chaque bureau de vote n'a pas été publié jusqu'à cette date surtout que le dernier délai, selon le calendrier électoral présenté par l'Instance pour arrêter les listes finales des électeurs pour la deuxième période, est le 25 septembre 2014.

Indépendance des chefs et membres des bureaux de vote

La première période de la réception des candidatures pour les postes du chef et membres de bureau de vote a connu une grande réticence de la part des candidats à ces postes. Puis, le nombre des candidatures a augmenté pour atteindre 57 mille en une courte durée, ce qui insinue que les partis politiques ont poussé leurs « alliés indépendants » à postuler.

L'ISIE a ouvert la porte aux appels après la publication des listes nominatives relatives aux chefs et membres des bureaux de vote. Le réseau Mourakiboun considère que les appels ne contribueront pas à éviter la présence de chefs et des membres de bureaux qui ont des tendances partisans et politiques claires. Mourakiboun confirme que le problème principal sera dans le cas où le chef et les membres d'un bureau de vote seront tous d'un seul spectre politique ou idéologique, ce qui facilitera l'influence sur l'électeur et la falsification des résultats.

Afin d'éviter toutes ces infractions possibles, le réseau Mourakiboun a proposé à l'ISIE de faire recours au tirage au sort sur le plan local pour désigner le chef et les membres des bureaux de vote puisque le tirage au sort même s'il résulte en la désignation d'un membre proche d'un parti politique quelconque et un autre indépendant ou ayant des affiliations politiques différentes de celles du premier, cela créera une sorte d'équilibre au sein du bureau de vote. Le conseil de l'instance électorale a exprimé sa compréhension de l'importance du tirage au sort et son intention de l'adopter dans toutes les circonscriptions électorales, mais elle n'a pris aucune décision officielle à cet effet. Le réseau Mourakiboun réitère ses craintes de ne pas adopter le tirage au sort faute de temps et à cause des difficultés logistiques, ce qui ouvrira la porte devant la présence des bureaux entiers d'un seul spectre politique.

La proposition de Mourakiboun pour limiter le phénomène de l'utilisation de la feuille tournante

La 'feuille tournante' constitue un danger pour la transparence des élections. Ce danger réside dans le fait que c'est un moyen qui permet à des partis d'acheter des voix à grande échelle, ce qui peut affecter les résultats des élections.

Le réseau Mourakiboun a proposé au président de l'ISIE de préparer chaque 100 feuilles avec une couleur unique au verso du bulletin de vote, puis à la fin de chaque paquet (100 bulletins) la couleur sera changée pour éviter toute fraude en faisant sortir les bulletins des bureau de vote puis en les ramenant une nouvelle fois pour voter. Vue l'importance de cette procédure qui peut limiter significativement l'achat des voix (via la feuille tournante), nous appelons l'ISIE à faire tout son possible pour adopter cette méthode puisqu'elle n'affecte pas ses ressources financières en plus du fait qu'elle contribue à la transparence de l'opération électorale.

Des difficultés en gros concernant les élections à l'étranger

Vu les difficultés logistiques et techniques soulevées par l'opération de vote à l'étranger en général, et les défaillances qu'ont connu les élections de 2011 dans les circonscriptions électorales à l'étranger et les appels répétés à leur faire attention, le réseau Mourakiboun constate que les mêmes défaillances peuvent se produire de nouveau. Elles sont :

- Nombre insuffisant de chefs et membres de bureaux de vote
- Des soupçons autour du recrutement des chefs et membres de bureaux soupçonnés d'appartenir à des partis politiques
- La non-publication des bureaux de vote définitifs à l'étranger : la possibilité d'ajouter ou de changer les bureaux dans lesquels les électeurs sont inscrits, ce qui peut entraîner une pagaille le jour du vote et l'introduction des listes supplémentaires.
- Les contraintes de temps pour délivrer la fourniture de scrutin aux bureaux de vote à l'étranger : la possibilité d'utiliser une fourniture de scrutin non-conforme aux normes utilisées en Tunisie.

Allemagne

Selon les données que Mourakiboun a pu avoir, l'instance régionale en Allemagne a proposé d'utiliser le même registre électoral dans plusieurs bureaux de vote dans la circonscription de l'Allemagne en comptant sur un dispositif informatique afin d'éviter qu'un électeur puisse voter dans plus d'un seul bureau de vote.

Le réseau Mourakiboun demande à l'ISIE de donner son opinion officielle à cet effet surtout que le réseau craint que ce mécanisme soit en conflit avec l'article 11 de la loi électorale qui stipule que « il est interdit de s'inscrire sur plus d'une liste d'électeurs ou plus d'une fois sur la même liste. »

Le parrainage pour les présidentielles

Vu le grand nombre de parrainages populaires qui ont dépassé les 800 mille, les infractions enregistrées et le climat de doute et de soupçons qui a été engendré concernant la transparence du processus électoral, le réseau Mourakiboun appelle l'ISIE à publier les statistiques suivantes sur son site officiel selon la circonscription électorale de chaque candidat dont la candidature a été retenue ou refusée : le nombre total des parrains admis – le nombre de parrains qui ont signé deux fois ou plus – le nombre de personnes qui ne sont pas inscrites – le nombre de personnes qui ont une fausse pièce d'identité – une erreur dans la circonscription électorale – le nombre de personnes qui parrainé plus d'un candidat – problème de signature.

La publication des délibérations du conseil de l'Instance

L'ISIE n'a pas publié les délibérations de son conseil sur le site officiel qui lui revient et dans le JORT (selon l'article 18 du statut N°23 concernant l'Instance Supérieure Indépendante des Elections) depuis 14 mai 2014, c'est-à-dire presque 4 mois et demi.

Le réseau Mourakiboun demande à l'ISIE de spécifier les délais maximaux pour la publication des délibérations de son conseil sur son site web officiel et dans le JORT aussi.

Le recrutement du directeur exécutif

Suite à la démission de l'ex-directeur exécutif pour des raisons de santé, l'ISIE a ouvert un concours pour le recrutement d'un directeur exécutif pour diriger le dispositif exécutif de l'Instance et l'a fermé le 11 août 2014. Jusqu'à aujourd'hui ; i.e., après 7 semaines du dernier délai pour présenter les candidatures, le nom du nouveau directeur exécutif n'a pas été révélé et ce poste clé est encore vacant au sein de la direction de l'ISIE.

Mourakiboun rappelle que parmi les infractions majeures qui ont entravé le travail de l'Instance en 2011 est le partage, par les membres de son conseil, des prérogatives du dispositif exécutif (le rapport final de l'ISIE). Ces recommandations ont été prises en compte et le poste du directeur exécutif a été créé selon la loi créatrice de l'ISIE.

Mourakiboun exprime ses craintes de la répétition du scénario de 2011 et le partage des prérogatives du dispositif exécutif par les membres de son conseil durant les élections de 2014.

Pour plus d'informations, prière de contacter Mr. Rafik Halouani

Bureau : (+216) 71 905 535

Portable : (+216) 22 924 024

rafik.halouani@mourakiboun.org